



Association Loi 1901

Commission d'enquête sénatoriale sur les sociétés concessionnaires d'autoroutes :
Un constat partagé, mais l'essentiel reste à faire.

Après plusieurs mois de travaux, la commission d'enquête sénatoriale relative aux concessions autoroutières a publié son rapport.

En tant qu'usagers nous nous félicitons de l'existence de cette commission et de sa contribution pour éclairer à nouveau le scandale d'Etat des concessions.

Nous actons qu'une large part de nos observations y sont mentionnées et que les déséquilibres financiers des concessions sont mis en évidence. Pour l'essentiel, nous partageons le constat.

Selon nous, trois éléments importants se dégagent de ce rapport.

Le premier est qu'après avoir longtemps refusé de l'admettre, l'Etat reconnaît enfin les effets négatifs des péages dans les territoires périphériques aux métropoles. Cette lucidité nouvelle est avant tout le fruit de l'action déterminée des usagers et de certains élus territoriaux.

Le second provient de l'expertise indépendante mentionnée dans le rapport et qui confirme l'inacceptable surentabilité des concessions historiques. Cette expertise précise qu'en 2022 ces sociétés auront rempli leurs objectifs de rentabilité et que le prolongement des concessions au-delà de cette date constituera un bonus pour les actionnaires de l'ordre de 40 milliards d'euros de dividendes. Ce gaspillage est supérieur à l'ensemble des recettes de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFITF) sur la même durée.

Le troisième souligne les conséquences inacceptables des péages périurbains sur les trajets du quotidien et plus particulièrement celui sur les tronçons franciliens de l'A10 et de l'A11. La Commission demande la suppression du péage sur ces tronçons.

Les préconisations ne sont pas à la mesure du constat. Pour l'essentiel, elles se situent dans la continuité de celles émises ces dernières années et qui n'ont eu aucun effet. On ne peut attendre la fin des contrats pour corriger le système autoroutier.

Le scandale autoroutier n'a que trop duré. La balle est dans le camp de l'Etat et du législateur. Ils portent l'un et l'autre la responsabilité de l'actuelle situation. Ils ont, l'un comme l'autre, la possibilité et le devoir d'agir.

A cet effet, nous demandons aux groupes politiques de l'Assemblée Nationale et du Sénat d'adopter dès maintenant des lois réformant en profondeur le système actuel devenu obsolète. Nous demandons de taxer significativement les dividendes des sociétés concessionnaires et d'utiliser ces moyens nouveaux pour corriger les inadéquations territoriales constatées.

Dans cet esprit, nous allons interpeller le Premier Ministre et les ministres concernés ainsi que les Présidents de groupes des deux chambres.*

Saint Arnoult en Yvelines, le 2 octobre 2020

* Leurs éventuelles réactions seront mises en ligne sur notre site